



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

----- **MODIFICATION DU VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET PRINCIPAL - CM/20/081**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service finances a rencontré des difficultés matérielles lors de la préparation budgétaire dues à un dysfonctionnement du logiciel de comptabilité.

Que lors de sa séance du 4 juin 2020, par sa délibération n° CM/20/034 le Conseil Municipal a voté l'affectation du résultat 2019, que l'affectation du résultat présentée dans le tableau est correcte, cependant, la délibération indique à tort un solde d'investissement reporté au 001 de - 946 260,54€, ce montant intègre les restes à réaliser.

Qu'il convient d'abroger ce solde d'investissement reporté au 001 erroné et de procéder au vote du montant du solde de clôture de la section d'investissement qui s'élève à - 65 184,42€ à reporter au budget 2020 par décision modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 n° CM/20/034 ;

VU la lettre d'observation de la Préfecture de la Seine-Maritime réceptionnée le 30 juin 2020 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire.

ABROGE l'affectation erronée de - 946 260,54€ à reporter au 001.

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2019 au BP 2020 au 001 – solde d'investissement reporté : - 65 184,42€ par décision modificative distincte de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
15 juillet 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

